



## Rapport de la présidente du Bureau électoral pour les élections statutaires du syndicat SFE Avril – Mai 2019

### Bulletins reçus pour le Comité Exécutif :

Votes exprimés : **35**

Votes papiers annulés / nuls : **2**

Votes électroniques annulés / nuls : **1**

Votes blancs : **0**

Votes valables : **32**

Quorum attendu (5% de 563) : **28**

### Bulletins reçus pour la Commission du contrôle financier + la Commission de Médiation

L'Assemblée Générale du 2 Avril 2019 a décidé souverainement que le syndicat SFE fera appel à 3 membres maximum (par commission), en dehors du Comex, en vue de réaliser les missions prévues dans le Statut, faute de candidat lors de l'appel à manifestation. Ainsi, aucun vote n'a été reçu.

### Bulletin de votes électroniques

L'Assemblée Générale du 2 Avril a donné sa permission d'utiliser, en plus du bulletin papier, le vote électronique sur le site internet du SFE pour le vote à distance. Les membres SFE pouvaient choisir jusqu'à 15 candidats tandis que le vote était envoyé sur une boîte email externe. Une seule méthode de vote était autorisée (Papier OU électronique) avec 15 candidats maximum.

Num.	NOM + Prénom	DG / Agence	Voix
1	BELLINO Daniela	EACEA	14
2	BERGER Anne	ERCEA	13
3	CLAESSEN Alain	TRADE	11
4	DE BERGEYCK Eléonore	MOVE+ENER-SRD	11
5	DEL POZO ROMERO Alan	OIB	16
6	KOPP Ferdinand	EEAS	11
7	GERBEHAYE Valérie	MARE	13
8	GRUYEZ Laurent	OIB	15
9	HUBRECHT Alain	OIB	28
10	IHLI Uwe	TAXUD	12
11	JOUAN Cécile	PMO	20
12	LIKAJ Ilir	OIB	11
13	POURBAIX Pascale	TRADE	12
14	ROSSI Giancarlo	OIB	10
15	SCIARRABONE Giustina	ERCEA	18
16	SOCHALL Susannah	TRADE	8
17	VENEZIANO Liborio	OIB	8

Rappel du calendrier électoral :

<b>7/03/2019</b>	Appel à candidatures aux élections internes / envoi des formulaires d'inscription
<b>2/04/2019</b>	Assemblée générale des membres, constitution du bureau électoral et clôture des candidatures aux élections internes
<b>3 et 4/04/2019</b>	Envoi des bulletins de vote aux membres du SFE par courrier interne/mail
<b>5/04 et 23/04/2019</b>	Période de vote (10 jours ouvrables)
<b>29/04/2019</b>	À partir de 16h00 : dépouillement des bulletins de votes et proclamation des résultats
<b>Au plus tard le 7/05/2019</b>	Réunion constitutive du nouveau comité exécutif, élection du président et des membres du bureau. (3 vice-présidents, 1 secrétaire général, 1 secrétaire politique, 1 secrétaire à l'organisation, 1 trésorier)

Rappel du Statut SFE modifié :

## **7.2 Nomination, mandat et révocation des membres du COMEX**

*7.2.1 Les membres élus le sont pour un mandat renouvelable d'une durée de 3 ans, au scrutin secret qui a lieu pour la première fois au plus tard dans les 6 mois qui suivent les élections statutaires constitutives.*

*7.2.2 La procédure électorale débute au plus tard le 3<sup>ème</sup> jour ouvrable qui suit la date de l'Assemblée Générale consécutive à la 3<sup>ème</sup> année du mandat du COMEX en cours exercice.*

*7.2.3 L'élection se fait par correspondance, soit par courrier ordinaire soit par courrier interne aux Institutions, tous les membres du SFE peuvent voter durant dix jours ouvrables.*

*7.2.4 Sont élus comme membres du Comité Exécutif les 15 premiers candidats qui ont reçu le plus de votes avec au moins 5% du nombre de votants.*

*7.2.5 Les membres du COMEX en exercice assurent comme d'habitude les affaires courantes du comité jusqu'à la prise de fonction effective des nouveaux membres élus.*

*7.2.6 Madame/Monsieur le Président, les trois Vice-présidents, Mesdames/Messieurs le Secrétaire Général, le Secrétaire à l'organisation interne et le Trésorier sont élus au scrutin secret par cinq tours distincts, lors de la première réunion du Comité Exécutif composée des nouveaux membres élus, en présence d'au moins deux tiers des membres du Comité Exécutif, soit 11 ou 13 membres pour avoir un chiffre impair.*

*Le mandat d'un membre du Comité Exécutif n'est pas compatible avec celui de membre du Conseil en Médiation ou celui de la Commission de contrôle financier.*

*7.2.7 Madame/Monsieur le Président est éligible à condition d'avoir été membre du SFE et en ordre de cotisation suivant l'extrait de compte bancaire de l'association depuis au moins les 6 mois qui précèdent le mois de sa candidature.*

*7.2.8 Madame/Monsieur le Président est éligible pour deux mandats successifs.*

*7.2.9 Un(e) candidat(e) à la présidence du COMEX qui a déjà occupé la fonction durant un ou deux mandats successifs peut être éligible à nouveau à la fonction pour autant que sa candidature soit consécutive au terme d'un mandat à la présidence durant lequel le/la candidat(e) n'occupait pas la fonction.*

*7.2.10 Le mandat d'un membre du COMEX cesse :*

- suite à une exclusion du SFE ;
- suite à la perte de la qualité pour laquelle il avait été nommé, démission changement de syndicat sans que ces exemples ne soient exhaustifs ;
- suite à son décès.

*7.2.11 Tout membre du COMEX peut démissionner de ses fonctions par un courrier électronique adressé au COMEX.*

*7.2.12 Afin d'assurer la continuité des tâches et les conditions nécessaires au travail d'équipe, tout membre du COMEX qui a des difficultés pour remplir effectivement ou correctement son mandat sera remplacé ou suspendu rapidement, notamment dans le cas de trois absences consécutives sans justification probante laissée à l'appréciation souveraine du COMEX.*

*La décision de remplacement ou de suspension sera prise suivant les dispositions des articles 7.3.7 à 7.3.10 du présent Statut, sans pour autant que le membre menacé de remplacement ou de suspension ne puisse être présent à la réunion et sans qu'il ne puisse avoir le droit d'y voter même par procuration.*

*7.2.13 Les membres du COMEX qui cessent leur fonction sont dans l'obligation de remettre contre reçu à Madame/Monsieur le président du COMEX ou à un préposé dûment mandaté par la présidence ou par un vote du COMEX s'il s'agit de Madame/Monsieur le président suivant les articles 7.3.1 à 7.3.11: tous codes, accès, badges, clefs, matériels, mandat bancaire ou autres, l'intégralité des documents, de quelques natures que se soit en leur possession ainsi que tout montant quel qu'en soit la forme du dépôt ou la devise dont ils avaient la garde ou la gestion en rapport direct ou indirect avec le SFE.*

*Dans le cadre du précédant alinéa, les membres du COMEX qui cessent leur fonction ne doivent conserver aucune copie ou duplicata de même qu'ils doivent s'exécuter sans délai et nonobstant tout recours.*

*Ils perdent après leur cessation, l'usage de leur « adresse courriel SFE » et l'accès à toutes les sources d'informations, de registres, de documents généralement quelconques concernant le syndicat et ses membres.*

*7.2.14 Hormis pour la fonction de président du COMEX dont l'élection se déroule toujours suivant la procédure évoquée à l'article 7.2.6 du présent Statut, au cas où l'un des membres du Comité Exécutif viendrait à cesser son mandat en cours d'exercice, il est remplacé par le candidat qui suit le dernier membre élu suivant le résultat des dernières élections et ainsi de suite jusqu'à épuisement de la liste des candidats non élus.*

*7.2.15 S'il n'y a pas ou plus de candidat qui remplit les conditions de l'article 7.2.14 du présent Statut, le Comité Exécutif peut charger tout autre membre du syndicat d'exercer le mandat devenu vacant.*

## 7.2.16 La personne remplaçante achève le mandat du membre qu'il remplace.

---

Le Bureau électoral constate à l'unanimité que le dépouillement des bulletins de vote a été effectué conformément au Statut et aux souhaits de l'Assemblée Générale du 2 Avril 2019 (votes électroniques).

Le dépouillement a été effectué en présence de Mr GALLINI Cesar Salvatore et Mr JOUAN Cyril, assesseurs, et sous la supervision de la présidente du Bureau électoral, Mme GILISSEN Linda, en audio conférence.

Les 15 membres du Comité Exécutif ont été élus selon les dispositions du règlement électoral prévus dans le Statut.

Sont élus au Comité Exécutif (par ordre alphabétique) :

**BELLINO Daniela (EACEA), BERGER Anne (ERCEA), CLAESSEN Alain (TRADE), DE BERGEYCK Eleonore (MOVE+ENER-SRD), DEL POZO ROMERO Alan (OIB), KOPP Ferdinand (EEAS), GERBEHAYE Valérie (MARE), GRUYEZ Laurent (OIB), HUBRECHT Alain (OIB), IHLI Uwe (TAXUD), JOUAN Cécile (PMO), LIKAJ Ilir (OIB), POURBAIX Pascale (TRADE), ROSSI Giancarlo (OIB), SCIARRABONE Giustina (ERCEA).**

Ne sont pas élus au Comité Exécutif (par ordre alphabétique) :

**SOCHALL Susannah (TRADE), VENEZIANO Liborio (OIB)**

Conformément au Statut et au calendrier électoral, le bureau électoral convoquera les candidats et les élus à la première réunion constitutive du Comité Exécutif le **7 Mai 2019 à 12h30** dans la salle de réunion du SFE. Une invitation calendrier sera envoyée après la réception dudit rapport.

Adresse de la salle de réunion : Salle de réunion SFE, J70 01/040 Bloc A, rue Joseph 2, 1049 Bruxelles. Le Comité Exécutif doit être présent au deux tiers de ses membres pour élaborer les élections internes (Quorum : 11).

### **Observations et propositions du Bureau électoral :**

Le Bureau électoral n'a aucune observation ou proposition à soulever.

(Signé)

La présidente du Bureau électoral,  
GILISSEN Linda (CLIMA)

(Signé)

Assesseurs :

JOUAN Cyril (SFE-Secretary) – GALLINI Cesar Salvatore (OIB)